

Procédure de calcul et de benchmarking de l'utilisation d'antibiotiques chez les animaux au niveau de l'exploitation à partir des données recueillies dans Sanitel-Med.

Version 1_15/07/2019

Ce document décrit la méthodologie utilisée par l'AMCRA dans **le calcul et le benchmarking de l'utilisation** d'antibiotiques chez les animaux au niveau de l'exploitation en se basant sur les données d'utilisation recueillies dans le système de collecte de **données Sanitel-Med**.

Plus d'informations sur le processus de collecte de données dans Sanitel-Med sont disponibles dans le [rapport BelVet-SAC 2018](#), ainsi que sur le site de Sanitel-Med : <https://www.fagg-afmps.be/fr/SANITEL-MED>

contenu

1. Aperçu alphabétique des termes et abréviations	2
2. Calcul de l'utilisation d'AB chez les animaux au niveau de l'exploitation	5
Général	5
Porcs	6
Volaille	7
Veaux de boucherie	8
3. Benchmarking et rapport sur l'utilisation d'AB chez les animaux au niveau de l'exploitation	9
Porcs	9
Volaille	10
Veaux de boucherie	10
4. Contrôle et suivi de la qualité des données des notifications	11

1. Aperçu alphabétique des termes et abréviations

Terme/abréviation	Description (les mots en rouge sont des termes/abréviations inclus dans la liste)
Utilisation d'AB (~au niveau de l'exploitation)	L'utilisation d'antibiotiques; l'utilisation d'antibiotiques au niveau de l'exploitation signifie tout résultat calculé pour une exploitation particulier-espèce animale - catégorie animale .
Notification d'AB	Une notification individuelle d'une quantité de produit antibiotique, prescrite ou administrée par le vétérinaire, pour une espèce et une catégorie animales spécifiques.
Liste des dosages d'antibiotiques	Une liste, gérée par l'AMCRA et établie par espèce animale, dans laquelle un DDDA_{bel} et La_{bel} sont définis pour tous les produits antibiotiques qui peuvent être utilisés. Les listes des dosages des antibiotiques sont disponibles via https://www.amcra.be/fr/analyse-de-lutilisation-des-antibiotiques/ .
AS	Substance active; l'ingrédient actif d'un antibiotique.
BD	Jours de traitement
BD₁₀₀	Indicateur qui exprime l'utilisation d'AB comme " <i>le nombre de jours qu'un animal est traité avec des antibiotiques par 100 jours de présence de l'animal dans l'exploitation</i> " ou aussi " <i>le % de temps qu'un animal est traité avec des antibiotiques par rapport au temps de présence de l'animal dans l'exploitation</i> ". La formule générale pour le BD ₁₀₀ est la suivante: $BD_{100} = \frac{\text{nombre } DDDA_{bel}}{\text{poids des animaux à risque} \times \text{période à risque}} \times LA_{bel} \times 100$ Pour les produits antibiotiques à application topique, intra-mammaire ou intra-utérine, la formule BD ₁₀₀ n'utilise pas le poids des animaux à risque, mais le nombre d'animaux à risque.
Benchmarking	Comparer l'utilisation d'AB (sur une exploitation spécifique) avec l'utilisation d'AB (au niveau de l'exploitation) dans un groupe de référence de benchmarking particulier avec ou sans limites de benchmarking définies.
Limites de benchmarking	Valeurs BD ₁₀₀ par rapport auxquelles l'utilisation d'AB (au niveau de l'exploitation) peut être positionnée. Deux méthodes sont utilisées : les valeurs de limite dynamiques et les valeurs de limite d'intervalle .
Limites de benchmarking, dynamiques	Méthode selon laquelle, par catégorie animale, deux valeurs limites sont définies (valeur limite inférieure ou valeur d'attention et valeur limite supérieure ou valeur d'action) qui reflètent toujours la distribution connue de l'utilisation d'AB dans le groupe de référence pour le benchmarking à ce moment-là. Cela signifie que les valeurs limites dans les rapports de benchmarking successifs peuvent être différentes.

Terme/abréviation (suite)	Description (suite) (les mots en rouge sont des termes/abréviations inclus dans la liste)
Limites de benchmarking, d'intervalle	Méthode selon laquelle, par catégorie animale, deux valeurs limites sont définies (valeur limite inférieure ou valeur d'attention et valeur limite supérieure ou valeur d'action) qui ne reflètent pas toujours la distribution connue de l'utilisation d'AB dans le groupe de référence pour le benchmarking à ce moment-là. Les valeurs de limite d'intervalle sont essentiellement enregistrées pour une période spécifique (= l'intervalle) et sont donc égales dans les rapports de benchmarking successifs pour l'intervalle. Les valeurs de limite d'intervalle peuvent être ajustées après l'intervalle.
Rapport de benchmarking (périodique ~)	Document montrant les résultats du calcul et du benchmarking de l'utilisation d'AB (sur une exploitation spécifique). Comme les rapports sont publiés à des moments déterminés pour toutes les exploitations d'un secteur, nous parlons de rapports de benchmarking périodiques. Les rapports de benchmarking sont établis par espèce animale et par exploitation. C'est-à-dire qu'un agriculteur qui détient à la fois des porcs et des poulets dans une exploitation recevra séparément des rapports concernant l'utilisation d'AB chez les porcs et les poulets pour cette exploitation. Un agriculteur qui possède deux exploitations ou plus avec des porcs recevra également des rapports distincts concernant l'utilisation d'AB pour ses exploitations spécifiques.
Groupe de référence pour le benchmarking	Groupe d'exploitations qui sont utilisées pour cartographier la distribution de l'utilisation d'AB dans un secteur. Ce sont les exploitations qui n'ont pas de notifications erronées , à ce moment-là et pour la période de benchmarking spécifique, et qui répondent aux critères de sélection . Des groupes de référence pour le benchmarking sont établis par catégorie animale .
Période de benchmarking (unité de calcul de ~)	La période au cours de laquelle l'utilisation d'AB est calculée et référencée (p. ex. 1 an); Dans la période, les unités de calcul sont distinguées, par exemple les mois, les cycles, etc.
Valeur limite supérieure ou valeur d'action	L'une des deux limites de benchmarking ; la limite supérieure sépare les utilisateurs d'attention (en dessous de cette valeur limite, = la zone jaune) des grands utilisateurs (au-dessus de cette limite, = la zone rouge). Étant donné que les grands utilisateurs sont censés prendre toutes les mesures possibles pour réduire leur utilisation d'AB , cette valeur limite est également appelée la valeur d'action.
DDDA_{bel}	Dose journalière définie pour un animal d'un produit antibiotique, défini pour la Belgique et inclus dans la liste des dosages d'antibiotiques; c'est la dose journalière (en mg) par kg de poids corporel décrit dans le dépliant de l'emballage du produit (sur https://genesmiddelendatabank.fagg-afmps.be/#/query/veterinary/ sont tous les dépliants de produits homologués en Belgique). Pour les produits antibiotiques avec une application topique, intramammaire ou intra-utérine, la DDDA _{bel} définit une dose journalière par animal. La procédure de détermination des valeurs de DDDA _{bel} est disponible via le site https://www.amcra.be/fr/analyse-antibioticagebruik/ .

Terme/abréviation (suite)	Description (suite) (les mots en rouge sont des termes/abréviations inclus dans la liste)
Catégorie animale	Catégories d'âge ou de production qui se distinguent par espèce animale (voir aussi catégories porcines et catégories de volaille).
Espèce animale	Pour trois espèces animales, les données de base sont recueillies sur une base légale dans Sanitel-Med : porcs, volailles et veaux de boucherie.
Rapport d'erreur	Document informant l'exploitation qu'aucun résultat du calcul et du benchmarking de l'utilisation d'AB ne peut être donné en raison d'une ou de plusieurs notifications erronées , qui sont également indiqués dans le document. Les rapports d'erreur sont publiés en même temps que les rapports de benchmarking périodiques et sont également établis par espèce animale et par exploitation.
Indicateur	Terme général pour l'indicateur utilisé pour exprimer l'utilisation d'AB .
I&R	Identification et enregistrement des animaux et des nombres d'animaux dans SANITEL.
LA_{bel}	Facteur longue durée d'un produit antibiotique, défini pour la Belgique et inclus dans la liste des dosages d'antibiotiques ; Ce facteur corrige la plus longue durée d'action de certains produits antibiotiques. Pour les produits sans action prolongée, le facteur LA _{bel} est de 1. La procédure de détermination des valeurs de LA _{bel} est disponible sur le site https://www.amcra.be/fr/analyse-antibioticagebruik/ .
Poids des animaux à risque	Poids des animaux à risque (en kg) qui étaient présents dans l'exploitation pendant la période à risque et donc risque d'être traités avec des antibiotiques. Celui-ci est calculé à partir du nombre d'animaux présents durant la période à risque et de leur poids lors du traitement (dispositions supplémentaires par catégorie animale au point 2 du présent document).
Valeur limite inférieure ou valeur d'attention	L'une des deux limites de benchmarking ; la valeur limite inférieure sépare les faibles utilisateurs (en dessous de cette limite, = la zone verte) des utilisateurs d'attention (au-dessus de cette valeur limite, = la zone jaune). Etant donné que les utilisateurs d'attention doivent surveiller leur utilisation d'AB avec une attention accrue et essayer de la réduire en deçà de cette valeur, cette valeur limite est également appelée valeur d'attention.
Période à risque	Durée (en jours) d'une unité de calcul dans la période de benchmarking .
Catégories de volaille	Poulets de chair et poules pondeuses.
Notifications erronées	Notifications d'AB qui ne peuvent pas être traitées en un résultat BD₁₀₀ . Le problème est situé au numérateur et/ou au dénominateur dans la formule BD₁₀₀ . Les causes possibles sont des notifications d'AB incorrectes (quantité rapportée de produit antibiotique ou catégorie animale pas correcte) ou des nombres d'animaux incorrects ou incomplets dans SANITEL. Plus de détails sont donnés par espèce animale au point 4 de ce document. S'il existe une notification erronée pour une catégorie animale spécifique d'une espèce animale et qu'il se rapporte à la catégorie animale ou au nombre d'animaux, l'exploitation doit être écartée du groupe de référence pour le benchmarking jusqu'à ce que le problème soit résolu pour toutes les autres catégories animales de cette espèce.

Terme/abréviation (suite et fin)	Description (suite et fin) (les mots en rouge sont des termes/abréviations inclus dans la liste)	
Période de rapport	Période totale pour laquelle les résultats sont indiqués dans un rapport de benchmarking périodique.	
Fréquence de rapport	Le nombre de fois par an que les rapports de benchmarking périodiques et les rapports d'erreur sont publiés dans l'application Sanitel-Med.	
Critères de sélection, général	Pour être incluses dans le groupe de référence pour le benchmarking pour une période de benchmarking particulière, les exploitations doivent : <ul style="list-style-type: none"> • Avoir toute la période de benchmarking codée comme « actif » dans Sanitel. • Respecter la taille minimale de l'exploitation (dispositions spécifiques par catégorie animale au point 3). • N'avoir pas d'inoccupation (dispositions spécifiques par catégorie animale au point 3). 	
Force (d'un produit antibiotique)	Le nombre d'unités AS par unité de produit antibiotique. Ceci est exprimé en mg/g, mg/ml, IU/g, etc.	
Catégories de porcs	Porcelets non sevrés	Porcelets nourris, logés par les truies.
	Porcelets sevrés	Porcelets sevrés, logés dans des bâtiments de sevrage.
	Porcs à l'engraissement	Porcs destinés à l'abattage, logés dans des bâtiments de pré-engraissement et/ou d'engraissement.
	Porcs reproducteurs	Truies et verrats
	Cochettes	Truies qui sont tenus de se développer en truies pour la reproduction.

2. Calcul de l'utilisation d'AB chez les animaux au niveau de l'exploitation

Général

1. Le BD_{100} de chaque notification d'AB est calculé comme suit :

a) $quantité\ d'AS\ (mg) = quantité\ d'antibiotique \times concentration$

b) $nombre\ DDDA_{bel} = \frac{quantité\ d'AS\ (mg)}{DDDA_{bel}}$

c) Appliquer la formule BD_{100} .

↳ La période de benchmarking et les unités de calcul (et donc la période à risque), ainsi que le nombre d'animaux et le poids lors du traitement (et donc les poids des animaux à risque) sont également spécifiés ci-dessous par catégorie animale.

2. Pour chaque catégorie animale, les valeurs BD_{100} de toutes les notifications d'AB sont ajoutées à une unité de calcul d'une période de benchmarking. Pour les unités de calcul sans notification d'AB, la somme est "zéro".

3. Par catégorie animale, le **BD_{100} moyen** est calculé sur toutes les unités de calcul de la période de benchmarking. Pour les catégories animales sans notification d'AB, le BD_{100} moyen est « zéro ».

Porcs

Période benchmarking de	1 an
Unités de calcul	Mois: 12
Période à risque	30,42 jours
Nombre d'animaux	<p>Nous travaillons avec le nombre moyen de porcs présents dans chaque unité de calcul. Celui-ci est dérivé des données d'I&R dans SANITEL.</p> <p>Si</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'exploitation est enregistrée comme « actif » dans Sanitel; • La catégorie animale a une capacité enregistrée supérieure à 0; • La catégorie animale a un nombre d'animaux avec une date de comptage inférieur à un an, qui est supérieur ou égal à 0, mais pas quatre trimestres consécutifs, avec un nombre d'animaux égal à 0, <p>alors, le nombre d'animaux pour la catégorie de porcs de Sanitel-Med est la capacité de ces catégories d'I&R enregistrées dans Sanitel, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Porcelets sevrés: capacité pour PIGL • Porcs à l'engraissement: capacité pour PIGF • Porcs reproducteurs : capacité pour PIGB • Les porcelets non sevrés ne sont pas enregistrés séparément dans SANITEL; Le nombre de porcelets est calculé à partir du nombre de porcs reproducteurs selon la formule $\text{nombre de porcelets non sevrés} = \text{nombre de porcs reproducteurs} \times \frac{27}{12}$ • Aucune utilisation distincte d'antibiotiques n'est calculée pour les cochettes. Le nombre de cochettes est compté dans les porcs reproducteurs quand le nombre de porcs reproducteurs > 0; Le nombre de cochettes est compté dans les porcs à l'engraissement quand le nombre de porcs reproducteurs = 0. <p>Pour chaque catégorie animale, la capacité est déterminée tous les trimestres, en prenant la moyenne de la capacité au début et à la fin du trimestre. L'exception à cette règle est que si la capacité au début ou à la fin du trimestre est égale à zéro et que l'autre capacité est > 0, la capacité > 0 est utilisée pour ce trimestre. Le nombre d'animaux est donc le même pour au moins trois unités de calcul consécutives.</p>
Poids lors du traitement	<p>Nous travaillons avec un poids standard estimé pour le traitement antibiotique. Les poids utilisés suivent les recommandations du projet ESVAC de l'Agence européenne des médicaments (EMA)¹</p> <ul style="list-style-type: none"> • Porcelets non sevrés: 4 kg • Porcelets sevrés: 12 kg • Porcs à l'engraissement: 50 kg • Porcs reproducteurs: 220 kg

¹ http://www.ema.europa.eu/docs/en_GB/document_library/Scientific_guideline/2012/12/WC500136456.pdf

Volaille

Période benchmarking de	1 an
Unités de calcul	Mois: 12
Période à risque	30,42 jours
Nombre d'animaux	<p>Nous travaillons avec le nombre moyen de poulets présents dans chaque unité de calcul. Celui-ci est dérivé de deux sources : l'enquête de biosécurité de l'AFSCA et les données I&R dans Sanitel.</p> <p>Si</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une capacité spécifique pour les poulets de chair ou les poules pondeuses est spécifiée dans l'enquête de biosécurité de l'AFSCA, cette capacité est toujours utilisée comme nombre d'animaux pour les catégories de volaille Sanitel-Med correspondantes. <p>Si</p> <ul style="list-style-type: none"> • Seule une capacité totale de poulets de chair et/ou de poules pondeuses est spécifiée dans l'enquête de biosécurité de l'AFSCA, cette capacité est toujours utilisée comme nombre d'animaux pour les catégories de volaille Sanitel-Med correspondantes. <p>Si</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il n'y a aucune mention dans l'enquête de biosécurité de l'AFSCA de la présence de poulets de chair et/ou de poules pondeuses; • Il existe une ou plusieurs notifications d'AB dans Sanitel-Med pour une (ou plusieurs) catégorie(s) de volaille particulière(s); • Une capacité supérieure à 0 est enregistrée dans les données d'I&R de SANITEL, pour la (ou les) catégorie(s) de volaille correspondante(s), la capacité enregistrée dans SANITEL est utilisée comme nombre d'animaux pour la (ou les) catégorie(s) de volaille Sanitel-Med correspondante(s). <p>Pour chaque catégorie animale, le nombre d'animaux est déterminé par trimestre, en faisant la moyenne de la capacité au début et à la fin du trimestre. Le nombre d'animaux est donc le même pour au moins trois unités consécutives de calcul.</p>
Poids lors du traitement	<p>Nous travaillons avec un poids standard estimé lors du traitement antibiotique.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Poulets de chair: 1 kg • Poules pondeuses: 2 kg <p>Le poids utilisé pour les poulets de chair suit les recommandations du projet ESVAC de l'Agence européenne des médicaments (EMA)²; celui des poules pondeuses est déterminé après consultation du secteur.</p>

² http://www.ema.europa.eu/docs/en_GB/document_library/Scientific_guideline/2012/12/WC500136456.pdf

Veaux de boucherie

Période benchmarking de	2 ans
Unités de calcul	Mois: 24
Période à risque	30,42 jours
Nombre d'animaux	<p>Nous travaillons avec le nombre moyen pondéré de veaux de boucherie présents dans chaque unité de calcul. Celui-ci est dérivé des données d'I&R dans SANITEL, selon cette procédure:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Chaque premier jour du mois, le nombre de veaux présents est déterminé à ce moment-là; c'est le nombre de départ non corrigé pour ce mois. • Deux mois plus tard, le nombre non corrigé est corrigé en traitant tous les mouvements (arrivée, naissance, départ, mortalité) enregistrés après ce premier jour, mais datant d'avant ce premier jour. • Le nombre moyen pondéré d'animaux pour le mois précédant le nombre de départ corrigé est ensuite déterminé, selon une méthode de recalcul, comme suit : <ul style="list-style-type: none"> ○ On vérifie quels jours de ce mois-là, les mouvements ont eu lieu. Exemple : au jour 28, 1 veau est mort. Au jour 18, 2 veaux sont morts. ○ Le nombre de veaux présents ces jours-là est calculé en traitant les mouvements à partir du nombre de veaux précédemment connu. Exemple : le nombre corrigé est 1210; jusqu'au jour 28, il y avait donc 1211 veaux; jusqu'au jour 18, il y avait 1213 veaux. ○ Le nombre de jours d'animaux entre tous les jours avec les mouvements est calculé. Exemple : 1210 veaux étaient présents entre le jour 28 du mois et le premier jour du mois suivant: un total de $4 \times 1210 = 4840$ jours veaux; entre le jour 18 et le jour 28 du mois, 1211 veaux étaient présents : $10 \times 1211 = 12110$ jours veaux; entre le jour 1 et le jour 18 du mois 1213 veaux étaient présents: $17 \times 1213 = 20621$ jours veaux. ○ Le nombre moyen pondéré d'animaux est calculé en divisant le nombre total de jours animaux dans le mois par le nombre de jours de ce mois. Exemple : $(20621 + 12110 + 4840)/31 = 1212$ animaux présents ce mois-là.
Poids lors du traitement	<p>Nous travaillons avec un poids standard estimé lors du traitement antibiotique.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Veaux de boucherie: 160 kg <p>Le poids utilisé est déterminé après consultation du secteur.</p>

3. Benchmarking et rapport sur l'utilisation d'AB chez les animaux au niveau de l'exploitation

Porcs

Période de benchmarking	1 an															
Limites de benchmarking	<p>Valeurs de limite d'intervalle; Valeurs actuelles de limite d'intervalle pour les porcs :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Valeur d'attention</th> <th>Valeur d'action</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Porcelets non sevrés</td> <td>2</td> <td>11</td> </tr> <tr> <td>Porcelets sevrés</td> <td>14</td> <td>51</td> </tr> <tr> <td>Porcs à l'engraissement</td> <td>2,7</td> <td>9</td> </tr> <tr> <td>Porcs reproducteurs</td> <td>0,28</td> <td>1,65</td> </tr> </tbody> </table>		Valeur d'attention	Valeur d'action	Porcelets non sevrés	2	11	Porcelets sevrés	14	51	Porcs à l'engraissement	2,7	9	Porcs reproducteurs	0,28	1,65
	Valeur d'attention	Valeur d'action														
Porcelets non sevrés	2	11														
Porcelets sevrés	14	51														
Porcs à l'engraissement	2,7	9														
Porcs reproducteurs	0,28	1,65														
Critères de sélection spécifiques pour le groupe de référence pour le benchmarking	<ul style="list-style-type: none"> • Taille minimale de l'exploitation <ul style="list-style-type: none"> ○ Porcelets sevrés 50 ○ Porcs à l'engraissement 100 ○ Porcs reproducteurs 10 <p>⇒ Exclusion de la catégorie animale spécifique hors du groupe de référence pour le benchmarking correspondant si, au moins pour un trimestre, un nombre positif d'animaux est inférieur à la taille minimale de l'exploitation.</p> • Inoccupation <ul style="list-style-type: none"> ○ Trimestre sans occupation = deux trimestres consécutifs avec un décompte récent dans SANITEL = 0 ○ Inoccupation générale = décompte dans SANITEL avec une date supérieure à 1 an ou quatre trimestres sans occupation <p>⇒ Exclusion de la catégorie animale spécifique hors du groupe de référence pour le benchmarking correspondant s'il y a au moins un trimestre sans occupation.</p> 															
Période de rapport	2,5 ans															
Fréquence de rapport	2x par an															

Volaille

Période de benchmarking	1 an
Limites de benchmarking	Valeurs de limite dynamiques
Critères de sélection spécifiques pour le groupe de référence pour le benchmarking	<ul style="list-style-type: none"> • Taille minimale de l'exploitation <ul style="list-style-type: none"> ○ Poulets de chair 4900 ○ Poules pondeuses 4900 <p>⇒ Exclusion de la catégorie animale spécifique hors du groupe de référence pour le benchmarking correspondant si, au moins pour un trimestre, un nombre d'animaux est inférieur à la taille minimale de l'exploitation.</p> • Les nombres d'animaux issus de l'enquête de biosécurité de l'AFSCA doivent être disponibles ou si seules les données d'I&R sont disponibles dans SANITEL, il doit également exister des notifications d'AB sur la catégorie animale avec des données d'I&R. <p>⇒ Exclusion de la catégorie animale spécifique hors du groupe de référence pour le benchmarking correspondant, s'il n'y a pas de notification d'AB et si la catégorie animale est absente de l'enquête de biosécurité de l'AFSCA.</p>
Période de rapport	2,5 ans
Fréquence de rapport	2x par an

Veaux de boucherie

Période de benchmarking	2 ans
Limites de benchmarking	Valeurs de limite dynamiques
Groupe de référence pour le benchmarking	<ul style="list-style-type: none"> • Taille minimale de l'exploitation : 25 animaux <p>⇒ Exclusion du groupe de référence pour le benchmarking si, au moins pour un mois, un nombre positif d'animaux est inférieur à la taille minimale de l'exploitation.</p> • Inoccupation <ul style="list-style-type: none"> ○ Mois sans occupation = un mois sans animaux ○ Inoccupation générale - tous les mois dans la période de benchmarking sans animaux <p>⇒ Exclusion du groupe de référence pour le benchmarking en cas d'inoccupation générale.</p>
Période de rapport	4,5 ans
Fréquence de rapport	2x par an

4. Contrôle et suivi de la qualité des données des notifications

Le contrôle et le suivi de la qualité des données des notifications se composent de deux niveaux :

- Notification(s) d'AB sur une catégorie animale pour laquelle aucune capacité n'a été enregistrée.

Rapport de suivi	Benchmarking de suivi	Solution	Commentaires
Rapport problème de	Toutes les catégories animales EXCLUES DES groupes de benchmarking jusqu'à résolution du problème.	- Fournir la catégorie animale correcte au helpdesk de Sanitel-Med. OU - Enregistrez la capacité correcte.	Exception pour les porcs: - Calcul avec un décompte récent s'il est disponible.

- Notification(s) d'AB dont la quantité déclarée est probablement incorrecte.

Rapport de suivi	Benchmarking de suivi	Solution	Commentaires
Rapport problème de	Toutes les catégories animales EXCLUES DES groupes de benchmarking jusqu'à ce que les notifications soient considérées comme correctes.	- Fournir la quantité correcte au helpdesk de Sanitel-Med. OU - Confirmer la quantité déclarée au helpdesk de Sanitel-Med.	Les notifications sans confirmation ni correction sont considérées comme correctes lors de l'établissement du prochain rapport de benchmarking périodique.